

## EXTRAIT

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **JEUDI 10 OCTOBRE 2019**  
sur convocation adressée aux Conseillers le 4 octobre 2019

#### VOEU RELATIF AU SOUTIEN AUX COQUELICOTS

L'an **deux mille dix-neuf**, le **dix octobre à neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire, Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**.

La Présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. DUEZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, Mme ABKARI, M. BALLEZ, Mme PALAT, M. FRANCHI, Mme GIRARD, M. CAVAYE, Mme HEURTEUX, M. BERNASCONI, M. PINSARD, Mme MADRID, M. MARCHIONI, Mme DUBUS, Mme LACONTAL, Mme TROPENAT, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. STURBOIS, M. ROUSSET, Mme CAZENAVE, Mme LEBRETON, M. METIVIER, M. LOTTEAU, Mme HARDY, M. GREBERT, Mme SIRSALANE, M. POEZEVARA, Mme JEANNE

Ont donné mandat – M. GAHNASSIA à Mme ABKARI, Mme AMSELLEM à M. DUEZ, M. CAUMONT à M. FRANCHI, M. BATISTA à Mme TROPENAT, Mme COUDER à M. CHAMBAULT, M. GHANEM à M. MOREAU-LUCHAIRE, M. MALEVERGNE à M. STURBOIS, Mme ANDRÉ à Mme CAZENAVE, M. BOUCHINDHOMME à Mme LEBRETON, Mme HERMANN à M. LOTTEAU

Excusés – Mme RENOUF, Mme MESSAOUDENE, M. HAUTBOURG

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

## LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment l'article 17,  
Vu le projet de vœu présenté par M. Poezevara ci-annexé,  
Considérant que le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local,  
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

## DELIBERE :

**Article unique** : Adopte, à l'unanimité le vœu présenté par M. Poezevara, annexé à la présente délibération.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux  
Vice-président du territoire  
Paris Ouest La Défense

Affiché le : 21 OCT. 2019

Transmis en préfecture le : 21 OCT. 2019

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

*Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

*Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.*

Accusé de réception en préfecture  
092-219200623-20191010-DCM-2019-119-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2019  
Date de réception préfecture : 21/10/2019

VILLE DE PUTEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service Secrétariat Général

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

**VOEU RELATIF AU SOUTIEN AUX COQUELICOTS**

Selon l'article 17 du Règlement Intérieur du Conseil municipal, tout groupe ou tout conseiller municipal peut déposer un vœu, ou une motion de soutien, à l'occasion d'une séance du Conseil municipal.

Le texte des vœux ou motions doit être adressé au Maire, par écrit, 24 heures au moins avant la séance.

Le vœu proposé au Conseil municipal par M. Poezevara se trouve en annexe de la présente délibération.

*Vu pour être annexé à  
la délibération du conseil municipal  
en date du 10 OCTOBRE 2019.*



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux  
Vice-président du territoire  
Paris Ouest La Défense

Accusé de réception en préfecture  
092-219200623-20191010-DCM-2019-119-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2019  
Date de réception préfecture : 21/10/2019

## Voeu : Soutien aux coquelicots

Depuis deux ans, des citoyen-ne-s et des ONG ont lancé "l'Appel des coquelicots" :

"Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers. Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde ! Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection. Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes.

95 villes ont déjà signé cet appel, y compris des villes d'Ile-de-France telles que Bondy, Epinay-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Melun ou même Paris.

Le Conseil Municipal demande à Mme la Maire de Puteaux de signer l'Appel des coquelicots et d'aider le comité local dans ses différentes demandes à venir.